

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
(FDI)**

RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2017

Octobre 2018

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Rapport des Vérificateurs Indépendants

Au Conseil d'Administration Fonds de Développement Industriel

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de Développement Industriel comprenant le Bilan au 30 septembre 2017, le Compte de Résultats, de l'évolution des fonds propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que le sommaire des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de Développement Industriel (FDI) au 30 septembre 2017 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de son patrimoine et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la rubrique responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants du Fonds de Développement Industriel (FDI) conformément au Code international d'éthique pour le Code de déontologie des comptables professionnels (Code IESBA) et nous avons rempli notre responsabilité d'éthique conformément au Code IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre vérification des états financiers de la période en cours. Ces questions ont été abordées dans le cadre de notre vérification des états financiers dans leur ensemble et dans la formation de notre opinion.

Au cours de notre audit, nous n'avons pas n'avons pas indentifié de questions clés à mentionner dans notre rapport.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément aux Règles et Normes Comptables décrites en annexe. Cette responsabilité inclut: la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, imputables à des fraudes ou erreurs; le choix et l'application de Principes Comptables appropriés et la détermination d'estimations comptables vraisemblables dans les circonstances.

Responsabilité des Vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de vérification appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



(Pour) Firme Turnier

Le 18 Octobre 2018

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

SOMMAIRE

Rapport des Vérificateurs Indépendants	2
ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2017	
Bilan	6
États des Résultats	8
État de l'Évolution des Fonds Propres	10
État des Flux de Trésorerie	12
Cadre juridique et activités	14
Règles et méthodes comptables	23
Complément d'informations sur les états financiers	32

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Bilans

Au 30 septembre 2017 et 2016
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

		2017											
	NOTES	FONDS DE CRÉDIT ET GARANTIES	FONDS FCR-MPME	FONDS PIRAIC	FONDS PROFITEX	FONDS FCEST	FONDS GÉRÉS	FONDS FGPC	FONDS PSME	FONDS PECEI	FONDS ANCRE	TOTAL 2017	TOTAL 2016
ACTIFS													
Liquidités	3.1	325,149,841	17,207,216	-	-	-	-	-	-	-	141,842,285	484,199,342	268,504,145
Placements	3.2	491,759,012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	491,759,012	770,826,955
Portefeuille d'investissement:													
Prêts	3.3	1,693,418,533	372,256,341	974,626,261	1,044,801,588	154,384,516	157,841,215	-	43,977,466	177,904,015	46,735,540	4,665,945,475	4,068,518,510
Provision pour pertes de valeurs sur prêts		(125,173,845)	(104,750,509)	(301,164,145)	(101,404,886)	-	-	-	(11,911,620)	(51,957,741)	-	(696,362,746)	(500,919,199)
Prêts, net		1,568,244,688	267,505,832	673,462,116	943,396,702	154,384,516	157,841,215	-	32,065,846	125,946,274	46,735,540	3,969,582,729	3,567,599,311
Participations, net	3.4	85,421,531	-	173,527,708	-	-	-	-	-	-	-	258,949,239	258,949,239
Garanties		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garanties en Circulation		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille d'investissement, net		1,653,666,219	267,505,832	846,989,824	943,396,702	154,384,516	157,841,215	-	32,065,846	125,946,274	46,735,540	4,228,531,968	3,826,548,549
Immobilisations, net	3.5	219,195,550	565,335	-	-	-	-	-	-	-	-	219,760,885	233,949,171
Biens Immobiliers hors exploitation	3.6	62,875,718	4,587,694	-	31,552,683	-	-	-	-	-	-	99,016,095	57,790,847
Autres éléments d'actif	3.7	52,731,463	1,832,574	2,773,191	10,301,373	1,029,230	193,823	-	237,369	788,264	213,646	70,100,933	68,811,243
A Recevoir d'Autres Fonds	3.8	-	992,322,542	659,680,796	284,444,587	52,339,701	85,827,535	-	12,540,306	88,809,344	2,673,317	2,178,638,128	2,737,162,576
TOTAL ACTIF		2,805,377,803	1,284,021,193	1,509,443,811	1,269,695,345	207,753,447	243,862,573	-	44,843,521	215,543,882	191,464,788	7,772,006,363	7,963,593,487

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Bilans

Au 30 septembre 2017 et 2016

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

		2017											
	NOTES	FONDS DE CRÉDIT ET GARANTIES	FONDS FCR-MPME	FONDS PIRAIC	FONDS PROFITEX	FONDS FCEST	FONDS GÉRÉS	FONDS FGPC	FONDS PSME	FONDS PECEI	FONDS ANCRE	TOTAL 2017	TOTAL 2016
Subventions reportées		-	1,679,154	908,838	-	-	-	-	-	-	-	2,587,992	-
Autres Eléments de Passif	3.9	<i>43,695,491</i>	749,688	957,098	14,593,509	410,122	-	-	128,594	572,154	1,010,613	62,117,269	55,784,183
Dû à d'Autres Fonds	3.8	1,510,781,178	661,987,559	-	4,593,828	-	-	-	-	1,275,563	-	2,178,638,128	2,737,162,576
Emprunt & Fonds Gérés	3.10	362,877,220	-	1,027,094,225	1,152,395,114	-	221,075,636	-	41,588,380	207,742,259	-	3,012,772,834	2,751,982,905
TOTAL PASSIF		1,917,353,889	664,416,401	1,028,960,161	1,171,582,451	410,122	221,075,636	-	41,716,974	209,589,976	1,010,613	5,256,116,223	5,547,517,656
FONDS PROPRES													
Fonds du Gouvernement Haïtien	3.11	216,100,000	375,440,400	493,293,600	-	165,000,000	-	-	-	-	-	1,249,834,000	1,249,834,000
Fonds de l'IDA	3.12	103,027,686	-	-	-	-	-	-	-	-	-	103,027,686	103,027,686
Fonds BID	3.12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	186,476,608	186,476,608	108,590,446
Réserve Spéciale		29,223,017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,223,017	29,223,017
Réserve Générale pour Perte sur Prêt Bénéfices Cumulés (Déficit)		14,945,008	1,882,393	3,409,455	3,870,281	1,929,806	1,973,015	-	302,056	765,462	584,194	29,661,670	25,203,410
		524,728,203	242,281,999	(16,219,405)	94,242,613	40,413,519	20,813,922	-	2,824,491	5,188,444	3,393,373	917,667,159	900,197,275
TOTAL FONDS PROPRES		888,023,914	619,604,792	480,483,650	98,112,894	207,343,325	22,786,937	-	3,126,547	5,953,906	190,454,175	2,515,890,140	2,416,075,833
TOTAL PASSIF ET FONDS PROPRES		2,805,377,803	1,284,021,193	1,509,443,811	1,269,695,345	207,753,447	243,862,573	-	44,843,521	215,543,882	191,464,788	7,772,006,363	7,963,593,487

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

États des Résultats

Pour les Exercices terminés les 30 septembre 2017 et 2016

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	<i>2017</i>											
	FONDS DE CRÉDITS & GARANTIES	FONDS DE FCR-MPME	FONDS DE PIRAIC	FONDS DE PROFITEX	FONDS DE FCEST	FONDS GÉRÉS (Forevimap)	FONDS DE FGPC	FONDS DE PSME	FONDS DE PECEI	FONDS DE ANCRE	TOTAL 2017	TOTAL 2016
REVENUS D'INTERETS												
Intérêts sur Prêts & Commissions	141,391,673	27,606,944	31,243,961	84,792,752	9,081,766	3,338,653	-	3,547,609	10,549,069	2,035,355	313,587,782	232,742,819
Intérêts sur Placement	46,872,612	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46,872,612	95,923,786
	188,264,285	27,606,944	31,243,961	84,792,752	9,081,766	3,338,653	-	3,547,609	10,549,069	2,035,355	360,460,394	328,666,605
DÉPENSES D'INTERETS												
Intérêts sur Emprunt	(380,705)	-	-	(49,715,659)	-	-	-	-	-	(724,921)	(50,821,285)	(25,307,473)
REVENUS NETS D'INTERETS	187,883,580	27,606,944	31,243,961	35,077,093	9,081,766	3,338,653	-	3,547,609	10,549,069	1,310,434	309,639,109	303,359,132
(PROVISION) RECUPERATION												
Récupération (Pertes) de Valeur sur Prêts	(22,085,968)	(2,808,876)	(101,070,657)	-	-	-	-	-	-	-	(125,965,501)	(73,900,350)
REVENUS NETS D'INTERETS APRES PROVISION	165,797,612	24,798,068	(69,826,696)	35,077,093	9,081,766	3,338,653	-	3,547,609	10,549,069	1,310,434	183,673,608	229,458,782
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)												
Commissions de Garanties	5,099,880	-	-	-	-	-	18,585	-	-	-	5,118,465	4,228,514
Provisions pour moins value	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22,374,562)
Autres	25,935,026	10,000	-	5,356,723	-	-	-	289,283	1,213,555	3,025,044	35,829,631	20,803,967
	31,034,906	10,000	-	5,356,723	-	-	18,585	289,283	1,213,555	3,025,044	40,948,096	2,657,919
REVENU (PERTE) NET D'INTERETS & AUTRES	196,832,518	24,808,068	(69,826,696)	40,433,816	9,081,766	3,338,653	18,585	3,836,892	11,762,624	4,335,478	224,621,704	232,116,701

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
États des Résultats
Pour les Exercices terminés les 30 septembre 2017 et 2016
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	FONDS DE CRÉDIT ET DE GARANTIE	FONDS DE FCR-MPME	FONDS PIRAIC	FONDS PROFITEX	FONDS FCEST	FONDS GÉRÉS	FONDS FGPC	FONDS PSME	FONDS PECEI	FONDS ANCRE	TOTAL 2017	TOTAL 2016
DÉPENSES ADMINISTRATION												
Salaires & Avantages Sociaux	63,593,523	5,435,105	5,433,239	5,431,222	5,431,222	-	-	-	-	-	85,324,311	67,781,461
Honoraires Professionnels	3,877,764	120,000	-	-	-	-	-	-	-	-	3,997,764	4,564,872
Frais de Locaux	4,622,518	1,271,049	-	-	-	-	-	-	-	-	5,893,567	5,597,339
Dépenses D'amortissement	15,199,934	151,275	-	-	-	-	-	-	-	-	15,351,209	9,916,167
Voyages & Relations Publiques	8,494,002	502,537	-	-	-	-	-	-	-	-	8,996,539	6,503,455
Formation Professionnelle	63,248	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63,248	204,434
Autres	10,311,665	(7,023)	1,075	1,067	1,067	-	18,585	1,918,446	6,488,090	3,657	18,736,629	26,068,216
	106,162,654	7,472,943	5,434,314	5,432,289	5,432,289	-	18,585	1,918,446	6,488,090	3,657	138,363,267	120,635,944
Profit (Perte), net de l'exercice	90,669,864	17,335,125	(75,261,010)	35,001,527	3,649,477	3,338,653	-	1,918,446	5,274,534	4,331,821	86,258,437	111,480,757
Gain/ Perte de change	(29,216,158)	(27,378,689)	(1,198,896)	(5,500,209)	205,641	(887,728)	-	-	-	(354,254)	(64,330,293)	204,285,540
Profit (Perte), net de l'exercice	61,453,706	(10,043,564)	(76,459,906)	29,501,318	3,855,118	2,450,925	-	1,918,446	5,274,534	3,977,567	21,928,144	315,766,297

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL
États de l'Évolution des Fonds Propres
Exercices terminés les 30 septembre 2017 et 2016
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

2017												
NOTES	FONDS DE CREDITS ET DE GARANTIES	FONDS FCR-MPME	FONDS PIRAIC	FONDS PROFITEX	FONDS FCEST	FONDS GERES	FONDS FGCP	FONDS PSME	FONDS PECEI	FONDS ANCRE	TOTAL 2017	TOTAL 2016
FONDS DU GOUVERNEMENT HAITIEN												
Solde au début de l'exercice	216,100,000	375,440,400	493,293,600	-	165,000,000	-	-	-	-	-	1,249,834,000	1,249,834,000
Diminution des fonds du Gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	216,100,000	375,440,400	493,293,600	-	165,000,000	-	-	-	-	-	1,249,834,000	1,249,834,000
FONDS IDA 3.12												
Solde au début de l'exercice	103,027,686	-	-	-	-	-	-	-	-	-	103,027,686	103,027,686
Retrait durant l'exercice, net de l'effet de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	103,027,686	-	-	-	-	-	-	-	-	-	103,027,686	103,027,686
FONDS BID 3.12												
Solde au début de l'exercice net	-	-	-	-	-	-	108,590,446	-	-	-	108,590,446	86,395,590
Ajout de l'exercice, net de l'effet de change	-	-	-	-	-	-	(108,590,446)	-	-	186,476,608	77,886,162	22,194,856
Solde à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	186,476,608	186,476,608	108,590,446
RÉSERVE SPÉCIALE												
Solde au début de l'exercice	29,223,017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,223,017	29,223,017
(Retrait) ajout durant l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	29,223,017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,223,017	29,223,017

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

États de l'Évolution des Fonds Propres
Exercices terminés les 30 septembre 2017 et 2016
(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

RÉSERVE GÉNÉRALE POUR PERTES SUR PRÊTS	NOTES	FONDS DE CREDIT ET DE GARANTIE	FONDS DE FCR-MPME	FONDS PIRAIC	FONDS PROFITEX	FONDS FCEST	FONDS GERES	FONDS FGPC	FONDS PSME	FONDS PECEI	FONDS ANCRE	TOTAL 2017	TOTAL 2016
Solde au début de l'exercice		9,267,737	1,844,352	3,432,804	6,394,698	1,650,000	1,721,502	-	235,408	656,909	-	25,203,410	17,151,867
Redressement solde début		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	232,575
(Retrait) ajout durant l'exercice		5,677,271	38,041	(23,349)	(2,524,417)	279,806	251,513	-	66,648	108,553	584,194	4,458,260	7,818,968
Solde à la fin de l'exercice		14,945,008	1,882,393	3,409,455	3,870,281	1,929,806	1,973,015	-	302,056	765,462	584,194	29,661,670	25,203,410
BÉNÉFICES CUMULÉS													
Solde au début de l'exercice		468,951,768	252,363,604	60,217,152	62,216,878	36,838,207	18,614,510	-	972,693	22,462	-	900,197,275	592,461,583
Redressement solde début		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(211,637)
Solde redressé		468,951,768	252,363,604	60,217,152	62,216,878	36,838,207	18,614,510	-	972,693	22,462	-	900,197,275	592,249,945
Virement à la réserve générale pour pertes sur prêts		(5,677,271)	(38,041)	23,349	2,524,417	(279,806)	(251,513)	-	(66,648)	(108,553)	(584,194)	(4,458,260)	(7,818,967)
Revenu (perte), net de l'exercice		61,453,706	(10,043,564)	(76,459,906)	29,501,318	3,855,118	2,450,925	-	1,918,446	5,274,534	3,977,567	21,928,144	315,766,297
Solde à la fin de l'exercice		524,728,203	242,281,999	(16,219,405)	94,242,613	40,413,519	20,813,922	-	2,824,491	5,188,444	3,393,373	917,667,159	900,197,275

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

États des Flux de Trésorerie

Exercices terminés les 30 septembre 2017 et 2016

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	2017										TOTAL 2016	
	FONDS DE CRÉDITS ET DE GARANTIES	FONDS FCR- MPME	FONDS PIRAIC	FONDS PROFITEX	FONDS FCEST	FONDS GÉRÉS	FONDS FGPC	FONDS PSME	FONDS PECEI	FONDS ANCRE		TOTAL 2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION												
Profit (perte), net de l'exercice	61,453,706	(10,043,564)	(76,459,906)	29,501,318	3,855,118	2,450,925	-	1,918,446	5,274,534	3,977,567	21,928,144	315,766,297
Eléments de conciliation du profit (perte), net de l'exercice aux liquidités provenant des activités d'exploitation:												
Dotation (récupération) pour pertes sur prêts	22,085,968	2,808,876	101,070,657	-	-	-	-	-	-	-	125,965,501	73,900,350
Effet de change relatif aux provisions pour garanties et pertes sur prêts en dollars US	(2,240,043)	(2,895,219)	(6,160,659)	46,953,864	-	-	-	-	-	-	35,657,943	63,050,779
Amortissement des immobilisations	15,199,934	151,275	-	-	-	-	-	-	-	-	15,351,209	9,916,167
Changement dans les éléments d'actif et passif liés aux activités d'exploitation:												
Encaissements (décaissements) de prêts, net	(388,687,739)	59,064,072	29,862,610	(194,504,508)	10,615,484	14,309,012	-	(9,785,389)	(71,564,964)	(46,735,540)	(597,426,963)	(1,124,304,348)
Variations des autres éléments d'actif	(20,388,866)	3,549,004	(473,258)	(24,552,617)	(479,230)	494,777	21,496	(102,660)	(369,939)	(213,646)	(42,514,938)	(58,716,096)
Variations des autres éléments de passif	(82,331)	(929)	(720,023)	5,968,427	10,937	-	-	1,633	144,757	1,010,613	6,333,085	14,559,372
Transfert interfonds	(138,584,016)	(41,636,985)	(47,119,421)	240,523,380	(14,002,309)	(7,290,914)	-	7,967,970	2,815,612	(2,673,317)	-	-
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités d'exploitation	(451,243,386)	10,996,531	-	103,889,864	-	9,963,800	21,496	-	(63,700,000)	(44,634,323)	(434,706,020)	(705,827,478)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (FDI)

FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

États des Flux de Trésorerie

Exercices terminés les 30 septembre 2017 et 2016

(Exprimé en Gourdes Haïtiennes)

	FONDS DE CRÉDIT ET DE GARANTIE	FONDS FCR- MPME	FONDS PIRAIC	FONDS PROFITEX	FONDS FCEST	FONDS GÉRÉS	FONDS FGPC	FONDS PSME	FONDS PECEI	FONDS ANCRE	TOTAL 2017	TOTAL 2016
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT												
(Augmentation) diminution des placements	279,067,944	-	-	-	-	-	-	-	-	-	279,067,944	339,226,449
Acquisition d'immobilisations, net	(961,949)	(200,974)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,162,923)	(76,397,923)
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités d'investissement	278,105,994	(200,974)	-	-	-	-	-	-	-	-	277,905,021	262,828,525
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT												
(Diminution) augmentation d'emprunt et fonds gérés	344,763,696	-	-	(103,889,864)	-	(9,963,800)	-	-	63,700,000	-	294,610,033	466,296,638
Apport BID, effet de change	-	-	-	-	-	(108,590,446)	-	-	-	186,476,608	77,886,162	22,194,856
Redressement Bénéfices Cumulés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,937
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités de financement	344,763,696	-	-	(103,889,864)	-	(9,963,800)	(108,590,446)	-	63,700,000	186,476,608	372,496,195	488,512,432
(Diminution) augmentation des liquidités	171,626,304	10,795,558	-	-	-	(108,568,950)	-	-	-	141,842,285	215,695,197	45,513,477
Liquidités au début de l'exercice	153,523,537	6,411,658	-	-	-	108,568,950	-	-	-	-	268,504,145	222,990,668
Liquidités à la fin de l'exercice	325,149,841	17,207,216	-	-	-	-	-	-	-	141,842,285	484,199,342	268,504,145

1. CADRE JURIDIQUE ET ACTIVITÉS

Le Fonds de Développement Industriel (FDI) est un organisme public, créé par décret présidentiel publié dans Le Moniteur du 26 mars 1981. Le domicile légal du FDI est au 12, angle rue Butte et impasse Chabrier, zone réservoir Bourdon, Port-au-Prince, Haïti.

La mission du FDI en tant qu'institution spécialisée de la Banque de la République d'Haïti (BRH) est de promouvoir le développement du secteur industriel privé en mettant à la disposition des entrepreneurs des ressources techniques dans la préparation de projets d'investissement (Assistance technique) et, à travers les banques commerciales et institutions financières non bancaires opérant en Haïti (Intermédiaires Financiers agréés), des ressources financières nécessaires à la réalisation de projets et au développement des entreprises d'investissement (réescomptes et garanties). Conformément à la Déclaration Générale de Politiques et Procédures (DGPP) amendée en 2005, le FDI intervient directement aussi dans le secteur industriel avec des instruments de financement et de réduction de risque, tels que:

- Réescompte;
- Cofinancement direct;
- Prêt participatif;
- Prise de participation au capital ;
- Garantie de crédit;
- Autres prêts.

Dans le cadre de ses activités, le FDI a obtenu plusieurs facilités de divers bailleurs.

BANQUE MONDIALE (IDA)

Au début des opérations du FDI, l'Association Internationale de Développement (IDA) a effectué une contribution de Vingt Trois Millions Huit Cent Trente Mille Trente gourdes (23, 830,030.00 Gdes) selon les termes de l'Accord de Crédit no. 1131 HA.

Le 2 février 1990, l'État haïtien a signé l'Accord de Crédit no. 2071 HA avec l'IDA, pour un montant de Neuf Millions Cent Mille de droits de tirage spéciaux (9, 100,000.00 DTS). La date de clôture de ce projet a eu lieu le 30 juin 1998. Dans le cadre de cet accord de crédit, le FDI a reçu des contributions totalisant Soixante Dix Neuf Millions Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Six Cent Cinquante Six gourdes (79, 197,656.00 Gdes) reflétées dans le poste Fonds IDA.

GOVERNEMENT HAÏTIEN

i) État Haïtien

Au début des opérations du FDI, l'État Haïtien a effectué une dotation initiale de 5 millions de gourdes dans le cadre de l'Accord **1131 HA** avec l'Association Internationale de Développement (IDA).

ii) Ministère de l'Économie et des Finances

Fonds PIRAIC (Programme d'incitation à la reprise des activités industrielles et commerciales)

Dans le cadre du projet PIRAIC, le FDI a reçu du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) des sommes totalisant 810.3 millions de gourdes dont 560 millions selon les Protocoles d'Accord signés les 22 décembre 2004 et 1^{er} octobre 2007 et 250.3 millions de gourdes selon le Protocole d'Accord signé le 8 avril 2012, entre le MEF et le FDI. Ces avances ont été allouées comme suit:

- La capitalisation du PIRAIC pour 493.3 millions de gourdes;
- Une allocation de 300 millions de gourdes pour des volets spécifiques d'assistance à certaines entreprises. Cette allocation était complètement utilisée au 30 septembre 2010. Les transactions y relatives ont transité par le bilan.
- 17 millions de gourdes dont 10 millions ont été mis à la disposition du FDI en 2004 pour l'assistance technique visant à aider les entreprises s'y qualifiant à préparer leur plan d'affaires à soumettre à leur banque, en vue d'obtenir le financement requis et 7 millions de gourdes reçus en 2007 pour des frais de fonctionnement et d'assistance pour les activités de crédit et microcrédit. Les 17 millions de gourdes furent utilisés en partie pour financer de l'assistance technique fournie à certaines entreprises et en partie comme frais de gestion du FDI.

Fonds PIRAIC-Fonds de Récapitalisation des Entreprises Haïtiennes (FREH)

Le 9 novembre 2012, le FDI a signé un Protocole d'Accord avec le Ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre d'un nouveau programme intitulé "Fonds de Récapitalisation des Entreprises Haïtiennes (FREH)". Le montant de l'enveloppe mobilisé par l'UCP du MEF en faveur du FDI dans le cadre de ce Protocole d'Accord est de 24 millions de dollars américains décaissé en gourdes au taux de 42.7956 soit Un Milliard Vingt Sept Millions Quatre Vingt Quatorze Mille Deux Cent Vingt Cinq gourdes (1, 027, 094,225.00 Gdes) comptabilisé à titre d'emprunt.

L'objet du Protocole d'Accord est de fournir au FDI les moyens financiers nécessaires en vue d'instituer un fonds de recapitalisation des entreprises haïtiennes au moyen de prise de participation directe et de l'insertion de ce fonds au PIRAIC. Ce fonds doit permettre de suppléer à l'insuffisance des ressources financières des entreprises des dix (10) départements géographiques du pays et des secteurs prioritaires.

Le présent Protocole d'Accord est conclu pour une période de douze (12) ans renouvelable à partir de la date de la signature. À l'issue de cette période, les termes et conditions du contrat peuvent être revus par les deux parties afin de tenir compte du nouvel environnement économique, légal et réglementaire du moment.

Toutefois si, pour une raison quelconque, le programme devrait prendre fin, le FDI serait obligé de rembourser les ressources résiduelles au MEF majorées des résultats nets d'exploitation.

Dans le but de permettre à un plus grand nombre de PME de pouvoir bénéficier des opportunités offertes par ce programme, les deux parties ont décidé de modifier certaines clauses du présent Protocole d'Accord par la signature d'un avenant en date du 30 août 2013, ainsi:

- Le FDI est dûment autorisé, d'office, à apporter à titre d'actionnaire dans une société anonyme, l'équivalent de 25 millions de gourdes et cette valeur, en aucun cas, ne devra dépasser 49% du capital émis et payé par la société émettrice. Tout dépassement, ne serait-ce que temporaire, de ce montant devra préalablement être approuvé par le MEF.
- Chaque prise de participation du FDI fera l'objet d'un contrat spécifique de participation, dont les termes ne devront en aucune façon, être en contradiction avec les dispositions du Protocole d'Accord et de ses avenants.

Fonds PROFITEX

Selon un Protocole d'Accord en date du 31 août 2012, une réallocation des ressources de l'ex-Fonds Prêt-Mangue a été faite à un nouveau programme baptisé « Financement des Infrastructures Touristiques et des Exportations (PROFITEX) ». Le coût initial du programme est de 10 millions de dollars américains incluant les 4.6 millions de dollars américains antérieurement reçus par l'ex-Fonds Prêt-Mangue.

Le MEF a mis à la disposition du FDI un montant additionnel de 10 millions de dollars américains suite à un avenant signé le 24 juillet 2015.

Dans le cadre de ce Protocole d'Accord, la totalité des 20 millions de dollars américains a été décaissée au 30 septembre 2015 et comptabilisée comme emprunt subordonné. Cet emprunt est remboursable en dollars américains.

L'objectif de ce programme consiste à financer les investissements et le besoin en fonds de roulement des entreprises opérant dans le secteur des infrastructures touristiques à un titre ou à un autre, et dans le secteur des exportations des produits utilisant les matières premières locales, notamment des produits agricoles assimilés.

Les financements octroyés par le FDI, dans le cadre du Fonds PROFITEX peuvent porter deux types d'intérêts comme les prêts participatifs:

- Un intérêt fixe dont le taux ne peut être inférieur au plus fort taux sur les dépôts à terme en dollars américains, ni supérieur au taux de base bancaire sur les prêts en dollars, tel que publié par la BRH.
- Un taux d'intérêt variable établi sur la base d'un indicateur de performance négocié à l'avance.

Depuis 2013, le FDI reçoit à titre de rémunération pour ses services d'analyse et de gestion de dossiers, 40% des intérêts perçus, les autres 60% sont versées au MEF.

Fonds FCEST

Le Fonds FCEST regroupe toutes les activités de financement des établissements d'enseignement supérieur et technique qui satisfont aux critères d'éligibilité.

Le 4 juillet 2009, un Protocole d'Accord a été signé entre le FDI et le MEF relatif à la création du Fonds de Crédit à l'Enseignement Supérieur et Technique (FCEST) dans le cadre d'un Programme de financement aux établissements privés d'enseignement supérieur et technique reconnus d'utilité publique. Ce programme est financé à partir de ressources du Trésor Public sous forme de dotation au capital du FDI: 100 millions de gourdes en 2009 et 65 millions de gourdes en 2010 pour un total de 165 millions de gourdes.

Les prêts participatifs dans le cadre de ce programme ne pourront être couverts que par des garanties réelles, ayant une valeur marchande représentant au moins 100% du prêt et une valeur prudentielle de 50%, conformément à la Circulaire 87 de la BRH. Le montant maximum d'un prêt participatif est de 120 millions de gourdes et sa durée ne pourra pas excéder dix (10) ans, avec prolongation additionnelle de cinq (5) ans, au besoin.

Fonds gérés

Ce fonds regroupe des fonds obtenus du Ministère de l'Économie et des Finances pour servir à financer des activités spécifiques: FOREVIMAP et SONAPI, décrites ci-dessous. Les fonds gérés s'apparentent à des fonds en fiducie sous la gestion du FDI. Les financements reçus ne constituent pas des emprunts. Selon les ententes, le FDI obtient des revenus de gestion pour son rôle de fiduciaire. Les fonds FOREVIMAP et SONAPI sont respectivement remboursables en gourdes et en dollars américains.

a) FOREVIMAP

Le 16 août 2010, un Protocole d'Accord a été signé entre le FDI et le MEF relatif à la mise en place d'un programme "Fonds de Recapitalisation des Commerçants du Marché du Port" (FOREVIMAP) victimes de l'incendie survenu dans la nuit du 25 au 26 avril 2010. Ce programme comprend trois composantes: Subvention, Refinancement et Garantie. La gestion des composantes Refinancement et Garantie a été confiée au FDI. Ces composantes sont financées à partir des ressources du Trésor Public.

- Pour la composante Refinancement, un budget de 77 millions de gourdes a été alloué au FDI et décaissé par le FDI aux institutions financières et de micro finance, au profit des 303 bénéficiaires pour le rachat de leurs dettes, jusqu'à concurrence de Soixante Douze Millions Quatre Cent Quatre Vingt Neuf Mille Neuf Cent Quarante et Une gourdes (72, 489,941 Gdes). La différence de Quatre Millions Cinq Cent Dix Mille Cinquante Neuf gourdes (4, 510,059 Gdes) a servi au financement des premières dépenses de mise en œuvre de ces opérations et a été comptabilisée comme assistance technique jusqu'en 2011. Au fur et à mesure que les institutions financières et de micro finance récupèrent leurs prêts, elles en avertissent le FDI qui diminue simultanément le solde des prêts et des fonds gérés.
- La composante garantie n'a pas été effective.

b) SONAPI

Dans le cadre de la participation de l'État Haïtien au Programme de Remise en État de l'Infrastructure de Base (PREIEB), dont le Contrat de Prêt no. 1493/SF-HA a été signé le 3 novembre 2003 et ratifié le 3 décembre 2003 par le Parlement Haïtien, le MEF a signé un Protocole d'Accord le 14 juillet 2010 avec le FDI et la Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI).

Ce Protocole définit les obligations de la SONAPI et du MEF dans le cadre du financement de la Phase I du plan d'expansion du Parc Industriel Métropolitain (PIM) qui a quasiment atteint la saturation, à partir des ressources du prêt no.1493/SF-HA géré par l'Unité Technique d'Exécution (UTE), et établit les procédures qui s'appliqueront pendant l'exécution de cette phase.

Le rôle du FDI est de gérer pour le MEF les fonds alloués à la SONAPI dont les activités de mise en œuvre de la Phase I du plan d'expansion du PIM se chiffrent à Trois Millions Cinq Cent Mille dollars américains (USD 3, 500,000.00)

Le financement accordé à SONAPI dans le cadre de ce Protocole constitue un prêt au taux de 2% l'an dont le remboursement s'échelonne en 180 mensualités consécutives avec un délai de grâce de 12 mois commençant à courir le 1^{er} juillet 2011 et la première mensualité le 31 juillet 2012 pour prendre fin le 30 juin 2026. Les versements se feront à l'ordre du FDI.

Fonds de Capitalisation/Recapitalisation (FCR) des MPME

Le Fonds de Capitalisation/Recapitalisation des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (FCR-MPME) regroupe toutes les activités de financement permettant l'accès au crédit aux micros, petites et moyennes entreprises formelles des secteurs prioritaires dont la capacité de remboursement est clairement établie ainsi qu'à financer les projets viables de création de nouvelles PME.

Le 18 avril 2012, le FDI a signé un Protocole d'Accord avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) par lequel il s'engage à administrer des fonds qui lui seront fournis par le MEF en vue de financer le crédit Micro Petite Moyenne Entreprise (MPME) dans le cadre du programme de capitalisation/recapitalisation. Le 5 juin 2012, ce Protocole d'Accord fut modifié par l'Avenant no.1, tel que décrit ci-dessous.

L'Accord est signé pour une période de dix (10) ans renouvelable.

L'objet de ce Protocole est de fournir au FDI les moyens financiers nécessaires pour lui permettre de disposer des fonds de crédit MPME dans le cadre du programme de capitalisation/recapitalisation.

Les ressources de ce programme comprennent Quinze Millions Cinq Cent Mille dollars américains (**USD 15, 500,000.00**) répartis ainsi:

a) Composante crédit aux MPME formelles - USD 6, 000,000.00

- Un budget de 6 millions de dollars américains servant à donner l'accès au crédit aux MPME formelles des Secteurs prioritaires dont la capacité de remboursement est clairement établie, et à financer les projets viables de création de nouvelles PME.

b) Composante Microcrédit – USD 3, 000,000.00

- Un budget de 3 millions dollars américains a été alloué au volet Microcrédit.

Ces 9 millions dollars américains soit Trois Cent Soixante Quinze Millions Quatre Cent Quarante Mille Quatre Cent gourdes (375, 440,400.00 Gdes) ont été enregistrés aux fonds propres comme fonds du Gouvernement Haïtien.

- De plus, une enveloppe de Cinq Cent Mille dollars américains (USD 500,000.00) est destinée à l'acquisition de matériels et équipements additionnels pour le FDI, tels que véhicules, ordinateurs, logiciels, etc. Ce montant fut traité comme subvention d'assistance technique dont une partie fut reportée.

Allocation au Fonds PIRAIC – USD 6, 000,000.00

Suite à l'avenant daté du 5 juin 2012, un montant de Six Millions dollars américains (USD 6, 000,000.00) a été alloué au Fonds PIRAIC afin de permettre au FDI de participer plus activement et plus efficacement dans la création de nouvelles entreprises et la modernisation des entreprises existantes. Cette somme a été enregistrée aux fonds propres comme fonds du Gouvernement Haïtien.

Programme de Soutien aux Micros Entreprises (PSME)

Le contrat relatif au PSME a été signé par le Fonds de Développement Industriel (FDI) et le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) en octobre 2014. Au cours du mois de janvier 2015, le FDI a reçu 4 millions de gourdes venant de HAITI CHERIE et 120 millions de gourdes venant du MCI, soit un total de 124 millions de gourdes. De ce montant, 6 millions de gourdes ont été transférés comme coûts initiaux du Programme. Sur demande du MCI, un montant total de 64.5 millions gourdes a été transféré sur le compte de l'ANACAPH. Ainsi, le montant disponible pour ce Programme au 30 septembre 2017 se chiffre à 53.5 millions de gourdes.

Le PSME vise à renforcer l'investissement des Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME), et augmenter leur capacité à intégrer les chaînes de valeurs à haute potentialité de croissance. Il doit faciliter l'accès au crédit et pallier à l'insuffisance des ressources financières des MPME productives des dix départements géographiques du pays.

Fonds PECEI

Le MEF a signé un Protocole d'Accord avec le FDI en mai 2015 pour l'exécution de ce fonds. Ce Protocole d'Accord a pour objet la mise en place de la composante « Programme d'élargissement de la base des PME dans l'économie nationale » des Pactes pour l'Emploi et la Croissance Economique Inclusive.

Ce programme de financement, remboursable par les entreprises bénéficiaires, sera dans un premier temps, alimenté par une enveloppe de Trois Cent Vingt Millions Gourdes (320, 000,000.00 Gdes) provenant du Trésor Public et d'autres sources.

Durée du Protocole d'Accord

Le présent Protocole d'Accord est conclu pour une période de 10 ans renouvelable commençant dès la signature dudit protocole par les parties.

Mode Opératoire du Programme

Au début du programme, une enveloppe de Deux Cent Millions Gourdes (200,000,000.00 Gdes) sera confiée au FDI qui financera des projets préalablement étudiés et approuvés par le MEF, le MARNDR et le MCI répondant aux critères d'éligibilité établis. Au 30 septembre 2017 un montant de Deux Cent Soixante Cinq Millions Gourdes (265, 000,000.00 Gdes) a été décaissé.

Les instruments de financement prévus, dans le cadre de ce programme sont : le cofinancement, le prêt ordinaire, le prêt participatif, la prise de participation et la garantie.

Pour chaque opération de financement, le FDI signera avec le bénéficiaire un contrat spécifique.

Fonds IDA et BID

Fonds de garantie partielle de crédit (FGPC)

Le 9 octobre 2010, un Accord de Financement non remboursable 2416/GR-HA de 20 millions dollars américains a été signé entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) pour la réalisation du « Programme de Mise en Place d'un Fonds de Garantie Partielle de Crédit pour le Développement des Entreprises ».

Le 7 janvier 2011, un Accord de Cofinancement H630-0-HT de 2.5 millions dollars américains soit Cent Millions Six Cent Trente Cinq Mille gourdes (100, 635,000.00 Gdes) a été signé entre la République d'Haïti et la Banque Mondiale- International Développement Association (IDA) dans le cadre de l'accord décrit ci-dessus.

Le 23 septembre 2011, un second Accord de Financement non remboursable GRT/ HR-12410-HA a été signé entre la République d'Haïti et la Banque Interaméricaine de Développement en vertu duquel il est prévu des ressources additionnelles en temps opportun en complément à la contribution de la BID pour l'exécution complète et ininterrompue du programme, Ces ressources additionnelles proviendront du Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) jusqu'à concurrence de 12.5 millions de dollars américains.

L'exécution du Programme pour un montant total de 35 millions dollars américains sera réalisée par le Bénéficiaire, la République d'Haïti, par l'intermédiaire du FDI dénommé Organisme d'Exécution.

L'objectif du Programme est de contribuer à la réhabilitation du secteur productif haïtien qui a été affecté par le séisme du 12 janvier 2010, en particulier des entreprises qui sont encore viables. L'objectif pourra être atteint grâce à la création d'un fonds de garantie partielle de crédit qui permettra à ces entreprises de restructurer les prêts bancaires qu'elles ne peuvent pas acquitter, et pour éviter leur mise en liquidation en facilitant l'accès continu au financement pour leur reconstruction et leur fonctionnement.

Dans le cadre de ce protocole, la BID a décaissé un montant de 5 millions dollars américains pour la composante Garantie et Deux Cent Trois Mille Cinq Cent Soixante Sept dollars américains (USD 203,567.00) pour le volet Assistance Technique ; l'IDA a décaissé un montant de Deux Millions Cinq Cent Mille dollars américains (USD 2,500,000.00) pour la composante Garantie.

Le FGPC a clôturé le 31 octobre 2011.

Les bailleurs de fonds ont demandé le remboursement de leurs avances non utilisées. Ainsi, en octobre 2013, un montant de Trois Millions Trois Cent Soixante et Un Mille Cinq Cent Quarante dollars américains (USD 3,361,540.00) a été remboursé à la BID et en mai 2015, un montant de Deux Millions Quatre Cent Quatre Vingt Quinze Mille Neuf Cent Quatre Vingt Cinq dollars américains (USD 2,495,985.00) a été remboursé à l'IDA ; puis en janvier 2017 ce fonds a été soldé par le remboursement d'un montant de Un Million Six Cent Cinquante Six Mille Neuf Cent Trente Huit et 49/100 dollars américains (USD 1,656,938.49) à la BID .

Fonds ANCRE

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a signé un protocole d'accord avec le Fonds de Développement Industriel (FDI) le 20 août 2015 pour la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Chaîne de Valeur Agricole (ANCRE).

L'objet de ce protocole d'accord est la mise en place par le MEF, le MARNDR, la BID et le FDI d'un programme de financement d'entreprises s'adonnant à l'agro-business et pouvant contribuer au développement de la chaîne de valeur agricole au niveau du pays. Ce programme de financement, remboursable par les entreprises bénéficiaires, sera dans un premier temps, alimenté par des reliquats de fonds provenant de la BID et du Fonds pour la Reconstruction d'Haïti (FRH). Sa dotation initiale sera de Dix Sept Millions dollars américains (USD 17, 000,000.00).

Le présent Protocole d'Accord est conclu pour une période de quinze (15) ans renouvelable commençant dès la signature dudit protocole par les parties.

L'enveloppe disponible pour la Composante I sera d'environ Cinq Millions dollars (USD 5,000,000.00). Le FDI utilisera les fonds décaissés pour financer des projets préalablement étudiés et pré-approuvés par le MEF, via son unité dénommée : Unité Centrale de Gestion des Partenariats Public-Privé (UCG-PPP) et répondant aux critères d'éligibilité établis dans le présent Accord. Les instruments de financement prévus dans cadre de ce programme sont : le prêt ordinaire, le cofinancement et la garantie ; cependant, le FDI pourra proposer d'autres instruments le cas échéant.

Le FDI recevra des frais de Cinquante Mille dollars américains (USD 50,000.00) par dossier traité au moment du premier décaissement comme frais de gestion. Le montant total des frais de dossier ne dépassera pas Deux Cents Mille dollars américains (USD 200,000.00).

Le FDI gardera comme rémunération 40% des intérêts perçus sur les prêts ordinaires.

Toute modification au présent Protocole d'Accord fera l'objet d'un avenant entre les parties.

Au cours de l'exercice 2017, la BID a décaissé un montant de Trois Millions Vingt Quatre Mille Cinq Cent Quatre Vingt Trois dollars américains (USD 3, 024,583.00).

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du FDI sont préparés selon les Normes Comptables Généralement Admises. Ils sont libellés en gourdes, monnaie nationale haïtienne.

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- Comptabilité d'engagement ;
- Intelligibilité ;
- Pertinence ;
- Fiabilité ;
- Comparabilité.

2.2 Méthode d'évaluation

Les états financiers ci-joints sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs financiers et passifs libellés en devises inscrits au bilan.

2.3 Estimation et jugements

Lors de la préparation de ces états financiers, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actifs et de passifs déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents des estimations.

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu. Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous :

- ✓ Prêts-provisions pour pertes sur prêts et pour garanties sur prêts ;
- ✓ Participations et provisions pour pertes de valeur sur participations ;
- ✓ Amortissement et valorisation des immobilisations ;
- ✓ Provisions pour pertes de valeur sur biens immobiliers hors exploitation.

De l'avis de la Direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

2.4 Effets des transactions et évènements

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ces transactions et évènements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres évènements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cas, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.5 Opération en devises

Les éléments d'actifs et de passifs exprimés en devises étrangères sont convertis en gourdes haïtiennes aux taux en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état des résultats.

2.6 Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts gardés à la BRH et à d'autres banques.

2.7 Placements

Les placements sont composés de dépôts à terme locaux que la Direction a l'intention et la capacité de garder jusqu'à échéance. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour perte de valeur autre que temporaire. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers lorsqu'applicables.

2.8 Prêt

Les prêts initiés par le FDI sont comptabilisés au coût amorti. Les principales catégories de prêts sont:

- Les prêts aux intermédiaires financiers comprennent: des réescomptes et des microcrédits institutionnels octroyés à travers des intermédiaires financiers approuvés par la Banque Centrale. Ces prêts incluent des prêts subordonnés qui sont des prêts en vrac faits à des intermédiaires financiers, à des fins de sous-prêts à des entreprises d'investissement éligibles. La principale caractéristique d'un tel prêt est l'indexation des paiements de principal et d'intérêts sur la performance de l'intermédiaire financier en matière de recouvrement des sous-prêts. Chaque remboursement relatif au prêt subordonné est une fraction des paiements effectivement reçus des bénéficiaires ultimes.
- Les cofinancements, qui sont des prêts effectués conjointement par le FDI et une institution financière. En plus du risque de crédit assumé par le FDI sur sa portion du prêt, il arrive que le FDI garantisse contre rémunération, la portion du prêt effectué par l'institution financière avec laquelle il s'est associé.
- Les prêts participatifs sont des prêts directs dont la rémunération est partiellement indexée à certains indicateurs de performance du bénéficiaire, tels que le chiffre d'affaires, le bénéfice net, la marge brute d'autofinancement, etc.

- Les autres prêts sont des prêts initiés uniquement par le FDI selon des termes et taux d'intérêts qui se retrouvent sur le marché financier en Haïti.

Le microcrédit institutionnel du fonds PIRAIC/FREH est un instrument spécialement conçu pour les institutions de microfinance qui acceptent d'être soumises à un examen de la part du FDI et qui par la suite, signent un accord spécial de participation avec le Fonds. Ces institutions peuvent obtenir un réescompte ou un prêt subordonné, en vue de financer leurs activités de microfinance.

Les prêts non productifs sont ceux pour lesquels les intérêts accusent un retard de paiement de 90 jours et plus. Les intérêts cessent alors d'être comptabilisés et les intérêts courus sont renversés. Les prêts non productifs sont remis sur la méthode de comptabilité d'exercice lorsque les versements du capital et de l'intérêt sont à jour et que la Direction n'a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement de ces prêts.

Les prêts sont classés comme restructurés lorsque, à cause d'un risque accru ou de la détérioration de la situation du client, le FDI accepte de modifier certaines des dispositions relatives aux termes et conditions du prêt. S'agissant d'un prêt conjoint, cette restructuration est faite d'un commun accord avec l'intermédiaire financier ou directement avec le client s'il s'agit d'un prêt ordinaire.

Conformément à la circulaire # 87 de la BRH, le FDI établit une provision spécifique pour pertes sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que: les conditions avec les bailleurs de fonds, les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction du FDI. Les risques de pertes sur prêts sur les autres catégories de prêts sont assurés par le FDI. Ainsi:

- Le risque de pertes sur des prêts réescomptés non garantis est supporté par les intermédiaires financiers.
- Les risques de pertes sur les prêts octroyés aux bénéficiaires dans le cadre du Fonds **FCR- MPME** financé par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est assumé par l'apport en capital de ce dernier, via l'Etat des Résultats.
- Le risque de pertes sur les prêts octroyés aux bénéficiaires dans le cadre des programmes **PIRAIC/FREH** financés par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est couvert par l'apport en capital du fonds de PIRAIC et l'emprunt de FREH, via l'Etat des Résultats.
- Le risque de pertes sur les prêts du **Fonds PROFITEX** est couvert par l'emprunt subordonné du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

- Le risque de pertes sur les prêts du **Fonds FCEST** est couvert par l'apport en capital accordé par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), via l'Etat des Résultats.
- Le risque de pertes sur les prêts des **Fonds Gérés – SONAPI/FOREVIMAP** est couvert par les facilités du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).
- Le risque de pertes sur les prêts du **Fonds ANCRE** est couvert par les apports en capital accordés par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ; le MARNDR ; la BID et le FDI.
- Le risque de pertes sur les prêts du **Fonds PSME** est couvert par les facilités du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).
- Le risque de pertes sur les prêts du **Fonds PECEI** est couvert par les facilités du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Le FDI considère que les soldes des comptes de provision précités sont suffisants pour absorber les pertes constatées qui seront encourues sur ces portefeuilles de prêts.

Ces comptes de provisions sont augmentés par les provisions pour garanties et pertes sur prêts imputées à l'État des Résultats et réduits par les paiements de garantie et les radiations, net des recouvrements et, pour les provisions pour garanties, de l'effet de change relatif aux soldes en dollars US.

À partir de 2013, conformément à la circulaire # 87 de la BRH, le FDI a décidé d'enregistrer aux fonds propres, au poste « réserve générale pour pertes sur prêts », une provision de nature générale calculée sur les prêts pour lesquels une provision spécifique n'est pas requise. Cette réserve est défalquée des bénéfices cumulés.

2.9 Participations

Les participations représentent des placements à long terme dans différentes sociétés et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et non de consolidation. Cette approche est adoptée dans la mesure où le FDI n'exerce pas une influence notable sur la gestion de ces sociétés et que les actions seront reconverties à terme.

Les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation des participations ainsi que les dévaluations destinées à montrer un fléchissement permanent de la valeur d'origine sont comptabilisés à l'État des Résultats de l'exercice où ils se produisent lorsque les états financiers certifiés sont fournis par le client.

Chaque participation est assortie d'une clause en vertu de laquelle l'émetteur s'engage à terme à racheter la participation du FDI à un prix déterminé selon une formule préétablie.

2.10 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût. À l'exception des terrains ; elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeuble	5%
Véhicules	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Améliorations locatives	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la moindre durée de vie ou la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les gains ou pertes réalisés lors de disposition d'immobilisation sont reflétés à l'Etat des Résultats.

2.11 Garanties

Les garanties initiées par le FDI sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont amorties au même rythme que les prêts sous-jacents.

Conformément aux Normes Comptables Admises, le FGPC établit une provision pour garanties à payer lorsqu'une institution financière justifie que l'un de ses prêts garantis par le FGPC n'est plus récupérable. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction du FDI.

Des revenus de commissions au taux annuel de 1.5% du montant de la garantie sont perçus par le FGPC. Ces commissions sont ensuite transférées au FDI comme frais de gestion.

2.12 Biens Immobiliers Hors Exploitation

Les biens immobiliers hors exploitation, sont constitués de terrains et d'immeubles provenant des garanties réalisées et détenus par le FDI pour une période indéterminée. Ils sont gardés à leur juste valeur estimée par des évaluateurs indépendants et ne sont pas amortis.

Les biens immobiliers hors d'exploitation n'ont pas été réévalués au 30 septembre 2017.

2.13 Subvention reportée

Le solde de la subvention reportée au bilan représente la portion reçue en assistance technique moins la portion utilisée qui est présentée en subvention d'assistance technique à l'Etat des Résultats. Cette subvention sera enregistrée comme revenu au fur et à mesure que les dépenses y relatives seront encourues.

2.14 Emprunt-PROFITEX

L'emprunt est comptabilisé au coût. Le FDI perçoit 40% des intérêts perçus sur le portefeuille de prêt. Les provisions pour mauvaises créances sont portées en augmentation ou réduction de l'emprunt.

2.15 Impôts sur le Revenu

Le Fonds de Développement Industriel en tant qu'organisme public est exonéré des impôts sur le revenu et des autres taxes.

2.16 Fonds de compensation

Le fonds de compensation a pour objectif d'aider les employés du FDI à faire face à des urgences familiales et professionnelles; le solde de ce fonds est placé dans un compte épargne-chèque porteur d'intérêts dans une banque locale. Les employés contribuent 3% de leur salaire au fonds de compensation et le FDI contribue 9%.

De plus, les employés peuvent contribuer au-delà de 3% de leur salaire, toutefois sans contribution équivalente du FDI. Une fois par année, les employés peuvent effectuer un retrait maximal de 80% de leur avoir acquis.

La contribution de l'employeur est irrévocablement gagnée par l'employé sur une période de cinq ans par tranche de 20% par année de service.

2.17 Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts et les placements. Cependant les intérêts perçus en devise sont convertis aux taux du jour à la date de la transaction.

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice. Cependant, lorsque les intérêts dus excèdent 89 jours, l'intérêt couru sur les prêts cesse d'être comptabilisé et les intérêts non payés déjà comptabilisés sont renversés.

Les dépenses d'intérêts sont comptabilisées selon les modalités des différents Protocoles.

2.18 Réserve spéciale

Fonds de Crédits et Garanties

La réserve spéciale a été établie en 1990. Elle représente la différence entre le taux historique de cinq gourdes pour un dollar US utilisé pour convertir l'emprunt contracté auprès de l'IDA/BRH. Accord de Crédit no. 2071-HA et le taux du marché à la date à laquelle l'emprunt a été décaissé.

Fonds FGPC

La réserve spéciale représente le gain ou la perte de change résultant de la position longue ou courte des éléments d'actifs et de passifs financiers, tel que convenu aux accords de financement avec l'IDA et la BID.

2.19 Gestion des risques

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation du FDI. Parmi les risques financiers que le FDI doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit et de marché qui incluent les risques de change et de taux d'intérêts.

L'appréciation par la Direction des principaux risques du FDI est comme suit:

2.19.1 Risque de liquidités

Le risque de liquidités peut se matérialiser dans la mesure où le FDI ne dispose pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour faire face à tous ses engagements de sorties de fonds.

Pour gérer ce risque, la Direction du FDI assure une surveillance quotidienne des liquidités et porte une attention particulière aux échéances des placements et des emprunts ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds. Elle porte une attention particulière aux projets approuvés en attente de décaissement.

2.19.2 Risque de crédit

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit du FDI. Les politiques monétaires adoptées par la BRH ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière du FDI.

Ce risque concerne les principaux actifs financiers suivants:

	2017	2016
Liquidités:		
Dépôts à la BRH et à la BNC	362,617,110	159,792,856
Dépôts à d'autres banques	<u>119,864,579</u>	<u>106,346,457</u>
	482,481,689	266,139,313
Placements:		
Placements	491,759,012	770,826,955
Intérêts à recevoir sur placements	<u>7,228,962</u>	<u>9,345,588</u>
	498,987,974	780,172,543
Crédit:		
Prêts, net	3,969,582,729	3,567,599,311
Intérêts à recevoir sur prêts	<u>30,160,358</u>	<u>24,247,970</u>
	3,999,743,087	3,591,847,281

Participations:		
Port Lafito S.A.	100,000,000	100,000,000
Sciop S.A.	85,421,531	85,421,531
La Réserve S.A.	51,093,360	51,093,360
Satag S.A.	<u>22,434,348</u>	<u>22,434,348</u>
	258,949,239	258,949,239
Autres Actifs:		
À recevoir d'un intermédiaire financier	<u>17,845,032</u>	<u>18,522,360</u>
	17,845,032	18,522,360
Total des actifs financiers	5,258,007,021	4,915,630,736

i) Liquidités

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que le FDI considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction.

ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

Le FDI considère les dépôts à terme qu'il détient comme des instruments financiers non à risque.

iii) Crédit

Le FDI assume deux types de risque de contrepartie: un risque bancaire et un risque-entreprise.

Le risque bancaire est lié au fait que la défaillance d'une banque ou de tout autre intermédiaire financier du fonds le met dans l'impossibilité de recouvrer ses créances (réescomptes) entraînant des pertes importantes pour l'Institution. Dans le but de réduire ce risque, le FDI a fait insérer par la BRH, dans la Déclaration Générale de Politiques et Procédures, une clause d'action oblique, l'habilitant à poursuivre le client de la banque défaillante dont le prêt a fait l'objet d'une opération de réescompte du FDI.

Le risque-entreprise est géré au FDI par la direction de Crédit. La direction a pour objectif de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le FDI assure un suivi rigoureux et systématique de son portefeuille de prêts par différents mécanismes et politiques, et se penche tout spécialement sur des comptes à problèmes ou présentant des signes avant-coureurs de dégradation. Les politiques dont le FDI s'est dotée en matière de gestion du risque de crédit, et qui sont contenues dans son manuel de crédit, contribuent à une juste appréciation des différents aspects des risques.

iv) *Participations*

Puisque les participations sont assujetties à des clauses de rachat, elles sont considérées comme actifs financiers sujets au risque de crédit. La Direction considère le risque de crédit variant de « modéré » à « élevé »; des provisions adéquates ont été constituées.

v) *Autres actifs*

Le FDI considère comme nul, le risque de perte sur les autres actifs financiers.

2.19.3 Risque de marché

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif du FDI est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable.

i) *Risque de change*

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume de l'actif détenu en devises étrangères et le volume du passif libellé dans la même monnaie.

Les taux de change du dollar US par rapport à la Gourde étaient comme suit:

	2017	2016
Dollar US	62.6900	65.5368

ii) *Risque de taux d'intérêts*

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts sur le bénéfice et par conséquent, la situation nette du FDI. Il correspond au risque que les dépenses d'intérêts soient supérieures au revenu d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'amplitude et du sens de variation des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et de la structure des échéances des instruments financiers. Ce risque se manifeste lorsque, aux dates de modification des taux, les échéances des entrées et des sorties de fonds en capital et intérêts ne concordent pas.

2.19.4 Capitaux Propres

Les capitaux propres sont définis comme les fonds du Gouvernement Haïtien, de l'IDA, de la BID, les réserves établies et les bénéfices accumulés.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS

Les états financiers reflètent les activités du Fonds de Développement Industriel (FDI). Ils sont établis en Gourdes.

3.1 Liquidités

La répartition des liquidités se présente comme suit:

	2017	2016
Liquidités en gourdes	237,131,423	136,905,205
Liquidités en dollars US	<u>247,067,919</u>	<u>131,598,940</u>
	484,199,342	268,504,145

3.2 Placement

Aux 30 septembre, les placements sont des dépôts à échéance de trois (3) mois aux taux de 11% l'an en gourdes et 6% l'an en dollars américains et gardés dans des banques locales, comme suit :

	2017	2016
Dépôts à terme en gourdes	249,008,793	449,705,649
Dépôts à terme en dollars	<u>242,750,219</u>	<u>321,121,306</u>
	491,759,012	770,826,955

3.3 Prêts Bruts et Provisions pour Garanties et Pertes sur Prêts

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit :

	2017	2016
Fonds de Crédits et Garanties		
Prêts réescompte aux intermédiaires financiers	13,211,773	82,686,007
Cofinancements courants	20,606,139	17,320,671
Prêts directs participatifs	57,581,214	57,330,367
Autres prêts	1,109,417,955	767,173,084
Autres prêts (Crédit-Relais)	100,000,000	100,000,000
Prêts Microcredit	70,000,000	50,000,000
Autres prêts aux employés	24,069,530	17,525,117
Prêts hypothécaires aux employés	13,996,814	23,344,990
Prêts non productifs	<u>284,535,108</u>	<u>189,350,557</u>
	1,693,418,533	1,304,730,793

Le montant des prêts (courants et non productifs) restructurés s'élève à : 446, 945,433 HTG		
Fonds FCR-MPME		
Prêts réescompte aux intermédiaires financiers	432,187	5,496,908
Prêts directs participatifs	24,904,407	47,792,595
Autres prêts – courant	184,883,787	241,108,689
Prêts non productifs	161,740,648	136,607,220
Prêts aux employés	295,312	315,000
	372,256,341	431,320,412
Le montant des prêts (courants et non-productifs) restructurés s'élève à : 136, 577,544 HTG		
Fonds PIRAIC / FREH		
Prêts - courant participatifs	539,774,649	688,824,530
Prêts courants- microcrédits	4,977,655	18,114,528
Autres prêts	307,224,169	171,056,845
Prêts non productifs	122,649,788	126,492,968
	974,626,261	1,004,488,871
Le montant des prêts (courants et non-productifs) restructurés s'élève à : 176, 896,565 HTG		
Fonds PROFITEX		
Prêts courants participatifs	166,504,640	175,310,940
Autres prêts	878,296,948	655,325,100
Prêts non productifs	-	19,661,040
	1,044,801,588	850,297,080
Fonds FCEST		
Prêts courants	154, 384,516	165, 000,000
Le montant des prêts (courants et non-productifs) restructurés s'élève à : 154, 384,516 HTG		
Fonds PECEI		
Autres prêts courants	97, 541,183	65, 690,925
Autres prêts non productifs	80, 362,832	40, 648,125
	177, 904,015	106, 339,050
Le montant des prêts (courants et non-productifs) restructurés s'élève à : 42, 473,210 HTG		
PSME		
Autres prêts courants	33, 017,179	29, 917,077
Autres prêts non productifs	10, 960,287	4, 275,000
	43, 977,466	34, 192,077

Le montant des prêts (courants et non-productifs) restructurés s'élève à : 9, 558,730 HTG

Fonds Gérés		
Prêts courants	157, 841,215	172, 150,227
Fonds Ancre		
Prêts courants	46, 735,540	-
Total prêts	4,665, 945,475	4, 068, 518,510

Les prêts octroyés à des apparentés se présentent comme suit :

	2017	2016
Fonds FCR-MPME		
La Réserve S.A	53,891,659	57,634,244
	53,891,659	57,634,244
Fonds PIRAIC		
Sciop S.A	126,646,338	132,397,443
Tivi S.A	91,465,615	95,619,138
SATAG 1	40,906,800	40,906,800
SATAG 2	12,200,000	9,228,472
	271,218,753	278,151,853
Fonds PROFITEX		
Sciop S.A	125,380,000	131,073,600
	125,380,000	131,073,600
Fonds Crédit et Garanties		
Port-Lafito	100,000,000	-
	100,000,000	-
	550,490,412	466, 859,697

Aux 30 septembre, l'âge des créances était comme suit :

2017

	Courant	31-89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>			
Fonds de Crédits et garanties	913,185,108	495,698,317	1,408,883,425
Fonds FCR-MPME	143,851,361	66,664,332	210,515,693
Fonds PIRAIC	404,103,347	447,873,126	851,976,473
Fonds PROFITEX	505,649,917	539,151,672	1,044,801,589
Fonds FCEST	-	154,384,516	154,384,516
Fonds Gérés	157,841,215	-	157,841,215
Fonds PSME	22,872,794	10,144,385	33,017,179
Fonds PECEI	45,114,076	52,427,107	97,541,183
Fonds ANCRE	46,735,540	-	46,735,540
	2,239,353,358	1,766,343,455	4,005,696,813
	56%	44%	100%

	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>				
Fonds de crédits et de Garanties	124,656,109	31,788,897	128,090,103	284,535,108
Fonds FCR-MPME	42,348,084	11,768,982	107,623,581	161,740,648
Fonds PIRAIC	-	-	122,649,788	122,649,788
Fonds PROFITEX	-	-	-	-
Fonds PSME	3,121,950	4,151,402	3,686,935	10,960,287
Fonds PECEI	15,975,895	36,038,812	28,348,125	80,362,832
	186,102,038	83,748,093	390,398,532	660,248,663
	28%	13%	59%	100%

2016

	Courant	31-89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>			
Fonds de Crédits et garanties	891,357,613	224,022,624	1,115,380,237
Fonds FCR-MPME	197,799,766	96,913,426	294,713,193
Fonds PIRAIC	424,878,730	453,117,172	877,995,903
Fonds PROFITEX	163,429,902	667,206,138	830,636,040
Fonds FCEST	165,000,000	-	165,000,000
Fonds Gérés	-	172,150,227	172,150,227
Fonds PSME	23,664,005	6,253,071	29,917,077
Fonds PECEI	55,690,925	10,000,000	65,690,925
	1,921,820,942	1,629,662,658	3, 551,483,600
	54%	46%	100%

	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>				
Fonds de crédits et de Garanties	25,652,501	50,238,765	113,459,291	189,350,557
Fonds FCR-MPME	15,565,270	37,959,041	83,082,909	136,607,220
Fonds PIRAIC	-	-	126,492,968	126,492,968
Fonds PROFITEX	19,661,040	-	-	19,661,040
Fonds PSME	4,275,000	-	-	4,275,000
Fonds PECEI	10,000,000	30,648,125	-	40,648,125
	75,153,811	118,845,931	323,03,168	517,034,125
	15%	23%	62%	100%

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

2017

	Garanties Hypothécaires	Équipements- gages sans dépossession	Garanties bancaires	Nantisseme nt d'Actions	Total
Prêts courants	2,796,010,507	793,691,826	91,201,100	344,340,808	4,025,244,242
Prêts non Productifs	<u>385,268,960</u>	<u>114,240,455</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>499,509,415</u>
	3,181,279,467	907,932,281	91,201,100	344,340,808	4,524,753,657

2016

	Garanties Hypothécaires	Équipements- gages sans dépossession	Garanties bancaires	Nantissement d'Actions	Total
Prêts courants	2,327,611,404	948,087,500	3,000,000	267,263,355	3,545,962,259
Prêts non Productifs	<u>290,090,500</u>	<u>58,278,529</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>348,369,029</u>
	2,617,701,904	1,006,366,030	3,000,000	267,263,355	3,894,331,289

Le rendement annuel moyen des différents portefeuilles est comme suit:

	2017	2016
Fonds de Crédits et Garanties – Gourdes	9.71%	8.89%
Fonds de Crédits et Garanties - dollars US	9.07%	8.42%
Fonds FCR - MPME – Gourdes	9.63%	9.50%
Fonds FCR - MPME - dollars US	5.76%	7.92%
Fonds PIRAIC - Gourdes	3.99%	3.58%
Fonds PIRAIC - dollars US	2.32%	3.14%
Fonds PROFITEX - dollars US	8.17%	8.26%
Fonds PE – Gourdes	5.82%	5.78%
Fonds PSME	8.01%	8.68%
Fonds GERES	2.00%	2.01%
Fonds PECEI	7.04%	3.20%
Fonds ANCRE	9.25%	0.00%

N.B. Le rendement du Fonds PE a été corrigé pour l'exercice 2016 afin de tenir compte des intérêts fixes et variables selon le calcul de l'exercice 2017.

- Les prêts réescomptés **IDA/BRH** à travers les intermédiaires financiers sont remboursables sur une période n'excédant pas 15 ans, compte non tenu d'une période de grâce pouvant aller jusqu'à 3 ans.
- Les prêts cofinancés à travers les intermédiaires financiers sont remboursables sur une période variant de 1 à 5 ans.
- Les prêts participatifs sont des prêts directs dont la rémunération est partiellement indexée à certains indicateurs de performance du bénéficiaire, tels que: le chiffre d'affaires, le bénéfice net, la marge brute d'autofinancement, etc. et sont remboursables sur une période variant de 1 à 6 ans avec une période de grâce pouvant aller jusqu'à 3 ans.
- Les autres prêts sont remboursables sur une période variant de 3 à 10 ans.
- Les prêts microcrédits sont remboursables sur une période de 3 ans, renouvelable.
- Les prêts hypothécaires aux employés sont remboursables sur une période variant de 10 à 20 ans.
- Les autres prêts aux employés regroupent des avances sans intérêts et des prêts, incluant des prêts véhicules. Ces prêts sont remboursables sur une période n'excédant pas 7 ans.
- Les prêts du Fonds FCEST sont remboursables sur une période maximale de 10 ans.
- Les prêts des Fonds Gérés sont remboursables sur une période maximale de 15 ans.

La répartition des prêts par monnaie se présente comme suit:

	2017	2016
Prêts en gourdes	1, 878,081,920	1, 457, 303,664
Prêts en dollars américains	<u>2, 787,863,555</u>	<u>2, 611, 214,845</u>
	4, 665,945,475	4, 068, 518,509

3.4 Participation

Le FDI détient les participations suivantes:

	Nombre d'actions	2017	2016
<u>Fonds de Crédits et Garanties</u>			
SCIOP S.A	1,959	113, 895,375	113, 895,375
	(12.24%)	<u>(28, 473,844)</u>	<u>(28, 473,844)</u>
		85, 421,531	85, 421,531
<u>Fonds PIRAIC/FREH</u>			
Tivi S.A	3,689	33, 390,558	33, 390,558
Provision pour pertes de valeur	(36.89%)	<u>(33, 390,558)</u>	<u>(33,390,558)</u>
		-	-

La Réserve S.A	1,000 (33.33%)	51,093,360	51,093,360
Port Lafito S.A	100,000 (7.52%)	100,000,000	100,000,000
Satag S.A	500 (48.20%)	22,434,348	22,434,348
		173,527,708	173,527,708
		258,949,239	258,949,239

3.5 Immobilisations

Coût	Solde au 30/09/16	Ajustement	Additions	Dispositions	Transferts	Solde au 30/09/17
Terrains	27,939,247	-	-	-	-	27,939,247
Immeuble	194,165,342	(2,982,948)	-	-	-	191,182,394
Véhicules	23,969,363	-	93,800	-	(6,412,102)	17,651,061
Equipements de Bureau	4,520,729	2,982,948	183,267	(537,199)	(39,543)	7,110,202
Matériel de bureau	3,266,481	-	169,530	-	(49,433)	3,386,578
Matériel informatique	601,886	245,385	654,484	-	(193,232)	1,308,523
Améliorations locatives	118,298	-	-	-	-	118,298
Aménagements en cours	-	-	-	-	-	-
Bien complètement amortis	4,650,889	-	-	-	6,694,310	11,345,199
	259,232,237	245,385	1,101,081	(537,199)	-	260,041,504
L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:						
Amortissement cumulé	Solde au 30/09/16	Ajustement	Amortissement	Dispositions	Transferts	Solde au 30/09/17
Immeuble	8,868,702	-	9,484,546	-	-	18,353,248
Véhicules	9,528,998	-	3,920,840	-	(6,412,102)	7,037,736
Equipements de Bureau	1,518,208	-	870,323	(353,656)	(39,543)	1,995,332
Matériel de bureau	457,381	-	659,982	-	(49,433)	1,067,930
Matériel informatique	244,611	-	391,043	-	(193,232)	442,422
Améliorations locatives	14,277	-	24,475	-	-	38,752
Bien complètement amortis	4,650,889	-	-	-	6,694,310	11,345,199
	25,283,066	-	15,351,209	(353,656)	-	40,280,619
Immobilisation nette	233,949,171	245,385	(14,250,128)	(183,543)	-	219,760,885

3.6 Biens immobiliers hors exploitation

Aux 30 septembre, ces biens immobiliers hors exploitation comprennent :

	2017	2016
Propriétés détenues pour reventes	59,382,168	40,965,471
Immobiliers hors Exploitation	<u>39,633,927</u>	<u>16,825,376</u>
Solde à la fin de l'exercice	99,016,095	57,790,847

Les propriétés détenues pour revente sont comme suit :

	2017	2016
Coût	81,127,102	62,849,988
Provision pour moins-values	<u>(21,744,934)</u>	<u>(21,884,517)</u>
Solde à la fin de l'exercice	59,382,168	40,965,471

Les propriétés détenues pour revente ont ainsi fluctué au cours de l'exercice :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	62,849,987	5,945,565
Ajout de l'exercice	<u>18,277,115</u>	<u>56,904,422</u>
Solde à la fin de l'exercice	81,127,102	62,849,987

La provision pour moins-value sur les propriétés détenues pour revente a ainsi évolué :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	21,884,517	3,767,787
Ajout de l'exercice	<u>(139,583)</u>	<u>18,116,730</u>
Solde à la fin de l'exercice	21,744,934	21,884,517

Les immobiliers hors Exploitation ont ainsi fluctué durant l'exercice :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	16,825,377	19,981,926
Ajouts de l'exercice	22,808,550	1,101,285
Provision	<u>-</u>	<u>(4,257,832)</u>
Solde à la fin de l'exercice	39,633,927	16,825,377

3.7 Autres Eléments d'Actif

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actifs se présentent comme suit :

	2017	2016
A recevoir d'un intermédiaire financier (a)	17,845,032	18,522,360
Intérêts et commissions à recevoir	37,389,320	33,593,558
Frais payés d'avance	7,469,399	9,216,074
Autres	<u>7,397,182</u>	<u>7,479,251</u>
	70,100,933	68,811,243

(a) Ce solde représente :

- Un accord de recouvrement de paiement de garantie effectuée en 2001 d'un montant de Deux Millions Neuf Cent Vingt Neuf Mille Quatre Cent Quarante Six gourdes (2, 929,446.00 Gdes). La direction a décidé de comptabiliser le revenu y relatif sur une base de caisse en établissant un revenu reporté du même montant.
- Le montant de Quatorze Millions Neuf Cent Quinze Mille Cinq Cent Quatre Vingt Six gourdes (14, 915,586.00 Gdes) d'un prêt garanti par l'intermédiaire financier dont le bien a été réalisé au cours de l'exercice 2014. Une provision d'environ 50% a été maintenue pour couvrir les pertes de valeur.

3.8 A recevoir d'autres fonds

Aux 30 septembre, les montants à recevoir et dûs à d'autres fonds se présentent comme suit :

	2017	2016
Fonds de Crédits et Garanties		
A recevoir du Fonds PIRAIC	-	141,980,514
A recevoir du Fonds PROFITEX	-	74,224,326
A recevoir du Fonds FCEST	-	2,591,580
	<u>-</u>	<u>218,796,420</u>
Fonds FCR-MPME		
A recevoir du Fonds de Crédits et Garanties	991,046,979	915,532,421
A recevoir du Fonds PECEI	1, 275,563	-
A recevoir du Fonds PIRAIC	-	9,388,147
	<u>992,322,542</u>	<u>924,920,568</u>
Fonds PIRAIC		
A recevoir du fonds PROFITEX	4,593,827	4,593,827
A recevoir du fonds de Crédits et Garanties	49,829,954	145,236,351
A recevoir du fonds FCR-MPME	605,257,015	614,099,857
	<u>659,680,796</u>	<u>763,930,035</u>
Fonds PROFITEX		
A recevoir du Fonds de Crédits et Garanties	228,368,838	577,188,219
A recevoir du Fonds FCR-MPME	56,075,749	22,004,074
	<u>284,444,587</u>	<u>599,192,293</u>
Fonds FCEST		
A recevoir du fonds de Crédits et de Garanties	52,339,701	40,928,972
Fonds Gérés		
A recevoir du fonds de Crédits et de Garanties	85,827,535	78,536,621
Fonds PSME		
A recevoir du fonds de Crédits et Garanties	11,885,510	20,389,637
A recevoir du fonds FCR-MPME	654,796	118,639
	<u>12,540,306</u>	<u>20,508,276</u>
Fonds PECEI		
A recevoir du Fonds de Crédits et Garanties	88,809,344	90,349,392
Fonds ANCRE		
A recevoir du fonds de Crédits et Garanties	2,673,317	-
Total à Recevoir d'autres Fonds	2,178,638,128	2,737,162,576

(Dû) d'autres fonds

	2017	2016
Fonds de Crédits et Garanties		
Dû au Fonds PIRAIC	(49,829,954)	(145,236,351)
Dû au Fonds FCEST	(52,339,701)	(40,928,972)
Dû au Fonds PROFITEX	(228,368,838)	(577,188,219)
Dû au Fonds Gérés	(85,827,535)	(78,536,621)
Dû au Fonds FCR-MPME	(991,046,979)	(915,532,421)
Dû au Fond de PSME	(11,885,510)	(20,389,637)
Dû au Fonds PECEI	(88,809,344)	(90,349,392)
Dû au Fonds ANCRE	(2, 673,317)	-
	(1,510,781,178)	(1,868,161,613)
Fonds FCR-MPME		
Dû au Fonds PIRAIC	(605,257,014)	(614,099,857)
Dû au Fonds PROFITEX	(56,075,749)	(22,004,074)
Dû au Fonds PSME	(654,796)	(118,639)
	(661,987,559)	(636,222,570)
Fonds PIRAIC		
Dû au Fonds Crédits et Garanties	-	(141,980,514)
Dû au Fonds FCR-MPME	-	(9,388,147)
	-	(151,368,661)
Fonds PROFITEX		
Dû au Fonds PIRAIC	(4,593,828)	(4,593,827)
Dû au Fonds Crédits et de Garanties	-	(74,224,326)
	(4,593,828)	(78,818,153)
Fonds FCEST		
Dû au Fonds Crédits et de Garanties	-	(2,591,580)
Fonds PECEI		
Dû au Fonds FCR-MPME	(1, 275,563)	-
Total Dû à d'autres Fonds	(2,178,638,128)	(2, 737, 162,576)

3.9 Autres éléments de passifs

Aux 30 septembre, les autres éléments de passifs se présentent comme suit :

	2017	2016
Emprunt subordonné-Fonds PROFITEX	13,703,877	7,684,425
Intermédiaires financier	2,929,446	2,929,446
Fonds de compensation (a)	11,712,856	12,031,471
Comptes à payer (b)	<u>33,771,090</u>	<u>33,138,841</u>
	62,117,269	55,784,183

- (a) Les contributions du FDI au fonds de compensation et à l'ex-régime d'épargne - retraite s'élèvent à Trois Millions Deux Cent Six Mille Deux Cent Dix gourdes (3, 206,210.00 Gdes) et Deux Millions Sept Cent Quatre-Vingt Dix Huit Mille Quatre Cent Quatre-Vingt Dix Huit gourdes (2,798,498.00 Gdes) respectivement en 2017 et 2016.
- (b) Ces comptes à payer incluent une provision de Sept Millions Quatre Cent Cinquante Sept Mille Sept Cent Quatre Vingt Onze gourdes (7, 457,791.00 Gdes) pour couvrir les pertes de valeurs relatives à un montant à recevoir d'un intermédiaire financier.

3.10 Emprunt et Fonds Gérés

Aux 30 septembre, l'emprunt se présente comme suit :

	2017	2016
A) Emprunt		
<i>Fonds de crédit & Garanties</i>		
Solde au début de l'exercice	18,113,524	18,113,524
Augmentation (Diminution) Cumulée	344, 763,696	-
	362, 877,220	18, 113,524
<i>Fonds PIRAIC / FREH</i>	1,027,094,225	1,027,094,225
	1,027,094,225	1,027,094,225
Fonds de PSME		
Solde au début de l'exercice	51,161,836	78,500,000
Augmentation (Diminution) de l'exercice	-	(25,000,000)
Ajustement pertes sur prêts encourus	(9,573,456)	(2,338,164)
Solde à la fin de l'exercice	41,588,380	51,161,836
Fonds de PECEI		
Solde au début de l'exercice	168, 288,906	-
Augmentation (Diminution) de l'exercice	65,000,000	200,000,000
Coût de gestion	(1,300,000)	(4,000,000)
Ajustement pertes sur prêts encourus	(24,246,647)	(27,711,094)
Solde à la fin de l'exercice	207,742,259	168,288,906
Fonds de Profitex		
Solde au début de l'exercice	1,256,284,977	1,007,871,189
Ajustement Solde au début de l'exercice	-	34,962,811
Augmentation de l'exercice	-	-
Impact de change	(56,936,000)	267,902,000
Ajustement pertes sur prêts encourus	(46,953,863)	(54,451,023)
Solde à la fin de l'exercice	1,152,395,114	1,256,284,977
Total Emprunt	2,791,697,198	2,520,943,468

Aux 30 septembre, les fonds gérés se présentent comme suit :

B) FONDS GERES

MEF-FOREVIMAP en gourdes	1,660,636	1,660,636
MEF-SONAPI en dollars	<u>219,415,000</u>	<u>229,378,800</u>
Total Fonds Gérés	221,075,636	231,039,436
Total Emprunt et Fonds Gérés	3,012,772,834	2,751,982,905

3.11 Fonds du Gouvernement Haïtien

Aux 30 septembre, les fonds du gouvernement haïtien affectés aux fonds propres se présentent comme suit :

	2017	2016
Fonds de crédits et de Garanties:		
Dotation initiale (Accord IDA no.1131 HA)	5,000,000	5,000,000
Dotation de capital du MEF	200,000,000	200,000,000
Virement du fonds Microcrédits	-	-
Virement du fonds crédit spécial	<u>11,100,000</u>	<u>11,100,000</u>
	216,100,000	216,100,000
Fonds FCR-MPME		
Dotation de capital du MEF	375,440,400	375,440,400
Fonds PIRAIC :		
Dotation du capital du MEF-projet PIRAIC	243,000,000	243,000,000
Dotation de capital du MEF-projet MPME	<u>250,293,600</u>	<u>250,293,600</u>
	493,293,600	493,293,600
Fonds FCEST		
Dotation de capital MEF	<u>165,000,000</u>	<u>165,000,000</u>
	1,249,834,000	1,249,834,000

3.12 FONDS IDA ET FONDS BID

Aux 30 septembre, les fonds IDA et BID reçus se présentent ainsi:

<u>FONDS IDA ET FONDS BID</u>		
Aux 30 septembre, les fonds IDA reçus se présentent ainsi:		
FONDS IDA	2017	2016
<u>Accord de Crédit no. 1131 HA</u>		
Fonds engagés et décaissés	23,830,030	23,830,030
<u>Accord de Crédit no. 2071 HA</u>		
Fonds engagés et décaissés	79,197,656	79,197,656
<u>Accord de Crédit no. H630-0-HT</u>		
Fonds engagés et décaissés (Solde initial)	-	-
Effet de change de l'exercice	-	-
Remboursement à IDA	-	-
Reclassification	-	-
Moins perte cumulative du Fonds de Garantie Partielle de Crédit	-	-
Solde	-	-
Total Fonds IDA	103, 027,686	103, 027,686
Aux 30 septembre, les fonds BID reçus se présentent ainsi:		
FONDS BID	2017	2016
<u>Accord de Crédit no. 2416/GR-HA</u>		
	201, 294,000	201, 294,000
<u>et GRT / HR-12410- HA</u>		
Effet de change	57,770,969	54, 693,040
Remboursement à la BID	(254,779,446)	(143,111,071)
Moins perte cumulative du Fonds de Garantie Partielle de Crédit relative à l'exercice terminé le 30 septembre 2017	(4,285,523)	(4,285,523)
	-	108,590,446
<u>Protocole d'accord FDI-MEF</u>		
Fonds Décaissés	205,001,699	-
Moins Frais de Gestion	(3,389,880)	-
Effet de change	(15,135,211)	-
Solde	186,476,608	-
Total Fonds BID	186,476,608	108,590,446